



Devoir de terminer les travaux

Par **Philogo**, le **22/09/2018** à **13:38**

Bonjour,

J'ai payé partiellement une entreprise pour des travaux intérieurs dont il reste des finitions ou imperfections à revoir. Ils devaient finir le chantier cette semaine. Non seulement ils ne sont pas venus mais ils ne répondent plus.

Je suppose qu'ils sont prêts à se passer du solde de paiement, représentant environ la partie TVA (10%=700€).

J'ai un devis, mais pas de facture.

Pour information, cette entreprise est bien référencée ici : <https://www.societe.com>.

Le seul truc qui me titille est qu'il y soit mentionné l'absence de salariés, alors qu'en réalité il y en a au moins un.

Puis-je faire quelque chose contre cette entreprise, comme par exemple une mise en demeure de finir les travaux ? Si oui je n' imagine pas de leur payer le solde de la facture (ce serait trop facile pour eux d'agir toujours ainsi). Cela serait-il alors à leur frais ?

Merci d'avance de vos conseils.

Par **citoyenalpha**, le **22/09/2018** à **20:37**

Bonjour

Voici la démarche :

<https://www.toutsurmesfinances.com/vie-pratique/a/travaux-non-terminees-mise-en-demeure-recours-lettre-type>

Restant à votre disposition